

L'extrême-droite : un danger pour la science et le bien commun

Communiqué du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de la SIF

05 juillet 2024

La Société informatique de France porte une responsabilité sociétale particulière. En effet, l'informatique s'instille dans tous les pans de notre société, notamment via l'explosion récente de l'intelligence artificielle. L'informatique est probablement la science formelle dont les avancées impactent le plus les sciences humaines et dont les communs – numériques – se muent en communs sociétaux. Elle est aussi une technologie qui atteint un degré d'universalité d'usage sans équivalent. Elle est enfin une industrie qui devient un enjeu mondial dans les rapports économiques entre les nations. La SIF est donc encline à réfléchir chaque jour plus avant aux impacts sociétaux de l'informatique.

Face à la situation politique inédite créée par la dissolution de l'Assemblée nationale, notre association reconnue d'utilité publique aurait pu ériger en paravent son rôle de société savante apolitique et asyndicale, œuvrant à la promotion de la science informatique, pour ne pas communiquer, ou pour rappeler sibyllinement son attachement à la liberté académique et à l'universalité de la science. Mais elle estime que « les universitaires ont intérêt à s'exprimer ouvertement avant qu'il ne soit trop tard »¹. Elle redoute en effet que la science en général et l'informatique en particulier ne deviennent les otages ou les bras armés des desseins funestes fomentés par l'extrême droite. C'est pourquoi la SIF s'exprime et s'inscrit en faux contre ces desseins, qui portent des valeurs de hiérarchisation entre les humains, des valeurs d'exclusion, des valeurs de repli identitaire, toutes incompatibles avec une pratique scientifique, rationnelle, libre, au service de la vérité pour le *bien commun*.

Progressivement depuis la Révolution et plus rapidement au XX^e siècle, des droits humains sont passés du statut d'objets de débats passionnés à celui de biens communs sociétaux constitutifs de ce bien commun. Il en est ainsi du droit du sol (1851), du droit des femmes à travailler et à disposer d'un compte bancaire sans l'aval de leur conjoint (1965), du droit à l'avortement (1974), du droit à vivre librement son orientation sexuelle (1981), du droit à l'éducation (1989). Ces droits sont tous devenus des biens communs en écho à l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'Homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits [...] et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Dans la France du XXI^e siècle, l'on pouvait escompter que la transformation des droits humains en biens communs devienne un processus continu et irréversible. L'histoire récente montre qu'il n'en est rien : les droits séculaires sont parfois les plus en danger. Pourtant, le fondement éthique de la science et des sociétés savantes qui la promeuvent est de mettre les avancées scientifiques au service de ce processus, donc au service *du* bien commun, conforté par l'accumulation *de* biens communs. Les sociétés savantes peuvent librement s'en emparer, en faire leur préoccupation, leur étendard, le

¹ Katrin Kinzelbach, *Le Monde*, 2 avril 2024.

moteur de leur action, parce que ces droits ont quitté le champ de la controverse politique, au point pour certains d'être constitutionnalisés. C'est ainsi que la SIF fait de l'égalité femme-homme – dans l'accès aux carrières du numérique les plus valorisantes – et de l'égal droit à l'éducation – dans l'accès à la formation au numérique pour les élèves de tous les lycées – un engagement, un combat de tous les instants. Ces engagements portant sur des communs sociétaux, il est sans objet de leur conférer une quelconque couleur politique et la SIF reste à l'écart des débats politiques, tant qu'ils demeurent dans le cadre républicain.

Mais à notre sens, ce devoir de neutralité s'efface devant le devoir de dire, le devoir d'agir, le devoir de s'opposer dès lors qu'une formation politique comme l'extrême-droite dénie aux principaux droits humains leur statut de bien commun. Agissant ainsi, elle nous conduit à rebrousse-chemin du processus de transformation de nouvelles connaissances scientifiques en nouveaux biens communs. Pire : en méconnaissant les efforts liminaires qu'opère la science pour passer des controverses aux faits, de certaines conjectures à des théorèmes, des approximations aux certitudes, elle remet en cause l'élaboration même des connaissances scientifiques. Elle leur refuse la primauté de leur rôle de bien commun culturel pour élaborer des solutions de préservation de notre premier bien commun naturel qu'est notre planète.

Et lorsque l'extrême-droite contrevient au premier droit : celui de chacun d'être considéré comme l'égal de tous les autres, lorsqu'elle dresse des frontières entre les peuples et lorsqu'elle réécrit l'histoire et les faits scientifiques associés, il nous appartient d'allumer mille fanaux, pour – au risque de paraître sortir de notre rôle – espérer convaincre ceux de nos concitoyens qui se laisseraient circonvenir par un obscurantisme d'un autre âge. Cette droite extrême est aux portes du pouvoir. Le pouvoir de freiner la lutte contre le dérèglement climatique. Le pouvoir d'ériger en lois d'indignes ségrégations entre êtres humains. Le pouvoir d'imposer la substitution d'un récit apocryphe à la connaissance scientifique. C'est pourquoi nous appelons à éviter que l'extrême-droite ne conquière l'Assemblée nationale, au risque de mettre notre démocratie en coupe réglée, nos progrès scientifiques en jachère, notre pays au ban de l'Europe, et en incapacité de faire face au péril climatique et aux catastrophes naturelles qui en découlent. Il ne reste que très peu de temps. Aux côtés de France Universités, des scientifiques signataires des tribunes du *Nouvel Observateur* et du *Monde*, du CNU 27^e section, agissons.

À propos de la société informatique de France (SIF)

Créée en 2012 et reconnue d'utilité publique, la SIF a vocation à rassembler toutes celles et ceux pour qui faire progresser l'informatique est un métier ou une passion, qu'ils soient issus du monde académique ou socio-économique. Elle vise en particulier à :

- Animer sa communauté scientifique et technique ;
- Contribuer à la culture des citoyennes et citoyens ;
- Accompagner l'enseignement de la discipline du primaire au supérieur ;
- Participer aux débats de société en lien avec l'informatique.

Les actions de la SIF accompagnent le développement de la communauté informatique pour que sa diversité reflète enfin celle de la société, en termes de genre et de milieu social.

Contacts presse de la SIF

Président : Yves Bertrand, president@societe-informatique-de-france.fr

Coordinatrice communication : Sylvie Alayrangues, sylvie.alayrangues@societe-informatique-de-france.fr